



Analyse comparative des compétences et du profil de sortie en français, langue seconde, de la formation générale au collégial

**RAPPORT DU COMITÉ D'ANALYSE COMPARATIVE ET
DE RÉDACTION DES COMPÉTENCES EN LANGUES SECONDES**

2025

Coordination et rédaction

Direction de la formation générale et préuniversitaire
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Sous-ministériat des affaires collégiales et des interventions régionales

Pour information

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1337
Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-555-00366-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

24-403-13_w1

TABLE DES MATIÈRES

1	PROCESSUS DE RÉVISION DES DISCIPLINES DE LA FORMATION GÉNÉRALE AU COLLÉGIAL.....	1
2	RÉVISION DES COMPÉTENCES DE FRANÇAIS, LANGUE SECONDE, ET D'ANGLAIS, LANGUE SECONDE, DE LA FORMATION GÉNÉRALE AU COLLÉGIAL	2
2.1	Méthodologie utilisée pour l'élaboration des profils de sortie en français, langue seconde, et en anglais, langue seconde, à la formation générale au collégial.....	2
2.2	Méthodologie utilisée pour l'analyse comparative des compétences actuelles et du profil de sortie en français, langue seconde, de la formation générale au collégial	3
2.3	Prochaines étapes : rédaction et implantation des compétences de français, langue seconde, de la formation générale au collégial	4
3	PROFIL DE SORTIE EN FRANÇAIS, LANGUE SECONDE, DE LA FORMATION GÉNÉRALE AU COLLÉGIAL	5
3.1	Présentation sommaire des composantes du profil de sortie et considérations d'ordre général.....	5
3.2	Présentation des quatre niveaux du profil de sortie (profil général)	6
4	ANALYSE COMPARATIVE DES COMPÉTENCES ET DU PROFIL DE SORTIE EN FRANÇAIS, LANGUE SECONDE, DE LA FORMATION GÉNÉRALE AU COLLÉGIAL	8
4.1	Compétences actuelles de français, langue seconde, de la formation générale commune et propre	8
4.2	Grilles d'analyse des compétences et des composantes du profil de sortie	11
4.3	Constats relatifs aux composantes du profil de sortie et aux compétences du bloc A selon les niveaux.....	12
4.4	Constats relatifs aux composantes du profil de sortie et aux compétences du bloc B selon les niveaux.....	13
4.5	Constats relatifs aux devis des compétences actuelles	14
4.6	Considérations et recommandations pour la rédaction des nouvelles compétences	14
5	CONCLUSION	16
	ANNEXE 1	17
	ANNEXE 2	18

1 PROCESSUS DE RÉVISION DES DISCIPLINES DE LA FORMATION GÉNÉRALE AU COLLÉGIAL

Le processus de révision des objectifs et des standards des disciplines de la formation générale au collégial, en vigueur à la Direction de la formation générale et préuniversitaire du ministère de l'Enseignement supérieur, se décline en sept étapes (voir le schéma de ce processus à l'annexe 1) :

- La première étape consiste à définir le profil de sortie, pour chaque discipline de la formation générale, des personnes étudiantes qui suivent un parcours menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales. Ce mandat est confié à un consultant externe.
- La deuxième étape vise à comparer les compétences actuelles de la discipline de la formation générale correspondante avec le profil de sortie et à formuler des recommandations quant à l'éventuelle révision de ces compétences. Ce mandat est confié à un comité composé d'enseignantes et d'enseignants du collégial, d'une consultante externe experte en élaboration de compétences et d'un représentant du Ministère.
- La troisième étape a pour objet de reformuler – totalement ou partiellement – les compétences à la lumière des recommandations de l'équipe chargée d'effectuer l'analyse comparative. Ce mandat est confié à un comité composé d'enseignantes et d'enseignants du collégial, d'une consultante externe experte en élaboration de programmes d'études et d'un représentant du Ministère.
- Au cours de la quatrième étape, le projet de nouvelles compétences est soumis à la consultation dans les établissements publics et privés du réseau collégial.
- À la suite de cette consultation, le comité de rédaction apporte des ajustements aux nouvelles compétences, ce qui constitue la cinquième étape.
- La sixième étape est la présentation d'une version finale du projet de nouvelles compétences à la ministre de l'Enseignement supérieur pour l'obtention de son approbation en vue d'une version définitive.
- La septième et dernière étape se déroule dans les établissements responsables de la mise en œuvre du programme. Les actrices et acteurs concernés effectuent alors l'implantation des nouvelles compétences.

2 RÉVISION DES COMPÉTENCES DE FRANÇAIS, LANGUE SECONDE, ET D'ANGLAIS, LANGUE SECONDE, DE LA FORMATION GÉNÉRALE AU COLLÉGIAL

Le processus de révision des compétences de français, langue seconde, et d'anglais, langue seconde, qui a débuté à l'automne 2023, vise à répondre à un besoin d'actualisation formulé par les comités d'enseignantes et d'enseignants de ces disciplines et appuyé par le Comité-conseil de la formation générale. Il s'agit de la première révision de ces compétences de la formation générale depuis qu'elles ont été élaborées dans le cadre de la réforme majeure ayant eu lieu en 1993.

2.1 Méthodologie utilisée pour l'élaboration des profils de sortie en français, langue seconde, et en anglais, langue seconde, à la formation générale au collégial

Le mandat visant à définir des profils de sortie pour les disciplines du français ou de l'anglais en tant que langue seconde devait rendre compte de la préparation des personnes étudiantes à la fois pour l'université et le marché du travail.

Les grandes étapes qui ont mené à l'élaboration de ces profils sont les suivantes :

- Une analyse des compétences actuelles de langue seconde au collégial a été menée concernant les nouvelles compétences requises pour la poursuite d'études universitaires ou en prévision d'un cheminement sur le marché du travail. Un regard additionnel a dû être porté sur les acquis de compétences des élèves du secondaire accédant à une formation au collégial, de façon à assurer un continuum de formation.
- L'information colligée par le ministère de l'Enseignement supérieur a permis de constater qu'une refonte des compétences est pertinente pour répondre aux besoins actuels des personnes étudiantes ainsi que pour tenir compte des nouvelles réalités sociales auxquelles elles sont confrontées.
- La définition des profils de sortie pour chaque niveau de cours de langue seconde a été réalisée en tenant compte des acquis de compétences des personnes étudiantes nouvellement inscrites au collégial, du nombre d'heures attribuées à l'apprentissage de la langue seconde en cours de formation et du choix des compétences favorisant le développement langagier. De plus, les dimensions culturelles et professionnelles ont été prises en considération pour enrichir l'expérience du développement langagier.

- Ainsi, chacun des profils se décline en quatre niveaux (de base, intermédiaire, avancé et maîtrise) pour favoriser un développement langagier ciblé et indiquer le degré d'accompagnement requis dans l'apprentissage du français ou de l'anglais en tant que langue seconde.
- La validation du profil de sortie en français, langue seconde, doit permettre de saisir le rôle du personnel enseignant ainsi que de définir les contenus les plus appropriés et les ressources utiles aptes à soutenir le développement des compétences selon le niveau langagier de la personne étudiante.
- Le profil de sortie en français, langue seconde, a été présenté le 2 avril 2024 au Comité-conseil de la formation générale et le 9 avril 2024 au Comité d'enseignantes et d'enseignants de français, langue seconde. À la suite des échanges tenus, quelques ajustements ont été apportés au document.
- Le profil de sortie sert de référence pour l'analyse comparative des compétences actuelles de français, langue seconde, au cours de la deuxième étape du processus de révision, c'est-à-dire de celle dont le présent rapport rend compte.

2.2 Méthodologie utilisée pour l'analyse comparative des compétences actuelles et du profil de sortie en français, langue seconde, de la formation générale au collégial

Le Comité d'analyse comparative et de rédaction des compétences en langues secondes, formé de six enseignantes et enseignants, d'une consultante experte en élaboration de compétences et d'un représentant du Ministère, avait pour mandat de comparer les compétences actuelles de français, langue seconde, de la formation générale avec le profil de sortie ainsi que de formuler des recommandations quant à la révision envisagée. Il devait notamment :

- comparer les compétences actuelles de français, langue seconde, de la formation générale avec le profil de sortie;
- identifier les composantes du profil de sortie qui sont couvertes en tout ou en partie par les objectifs et les standards actuels (ou qui ne sont pas présentes dans ceux-ci);
- émettre des recommandations sur l'orientation à donner aux compétences pour la troisième étape du processus.

Les membres de ce comité qui enseignent en formation générale au collégial sont spécialisés dans les disciplines du français, langue seconde, ou de l'anglais, langue seconde.

Les travaux ont été effectués à l’occasion de huit rencontres tenues entre le 30 août et le 25 octobre 2024. Ils font l’objet de ce rapport, présenté au Comité-conseil de la formation générale et aux comités d’enseignantes et d’enseignants de français, langue seconde, et d’anglais, langue seconde, le 1^{er} novembre 2024. Les réflexions et les recommandations qu’il comporte serviront à éclairer la réflexion pour l’étape suivante du processus, c’est-à-dire la rédaction des compétences.

2.3 Prochaines étapes : rédaction et implantation des compétences de français, langue seconde, de la formation générale au collégial

La rédaction des compétences se déroulera au cours des sessions d’automne 2024 et d’hiver 2025. À la fin du processus, le ministère de l’Enseignement supérieur consultera les établissements d’enseignement collégial sur le projet de compétences afin d’obtenir les avis et les propositions de l’ensemble des intervenantes et des intervenants concernés. Des ajustements seront ensuite apportés et les nouvelles compétences seront soumises au processus d’approbation ministériel habituel.

Comme pour les deux autres étapes du processus de révision, le projet de nouvelles compétences sera présenté au Comité-conseil de la formation générale et au Comité d’enseignantes et d’enseignants de français, langue seconde, après quoi les documents produits seront rendus publics.

En fonction de l’évolution des travaux, l’implantation facultative des compétences de français, langue seconde, dans les collèges s’effectuera en 2026-2027 et l’implantation obligatoire, en 2027-2028.

3 PROFIL DE SORTIE EN FRANÇAIS, LANGUE SECONDE, DE LA FORMATION GÉNÉRALE AU COLLÉGIAL

L'énoncé du profil général de sortie précise qu'au terme de son parcours collégial en français, langue seconde, la personne étudiante présente un profil de sortie riche et diversifié attestant ses compétences linguistiques¹ améliorées, sa compréhension des cultures québécoise et francophone de même que ses aptitudes à la communication en français. Ce profil de sortie favorise sa préparation à la poursuite d'études universitaires ou à son entrée dans le monde professionnel en tant que communicatrice ou communicateur habile dans la langue française.

Les composantes du profil de sortie et les quatre niveaux en lesquels elles se déclinent sont sommairement décrits dans les sections qui suivent, mais l'intégralité du profil est reproduite à l'annexe 2.

3.1 Présentation sommaire des composantes du profil de sortie et considérations d'ordre général

Le profil de sortie en français, langue seconde, comporte six composantes. Chacune de ces composantes a été examinée par le Comité d'analyse comparative et de révision des compétences en langues secondes.

- La première composante, « **Interagir oralement en français** », place l'interaction au centre de l'apprentissage de la communication. Le Comité pense qu'il est important d'accorder dorénavant une plus grande place à la communication orale dans des situations variées impliquant plusieurs interlocutrices et interlocuteurs, mais pas exclusivement. La présentation orale a aussi sa place dans les contextes authentiques.
- La deuxième composante, « **Réinvestir sa compréhension de textes lus, vus et entendus en français** », met de l'avant la réutilisation, dans une situation nouvelle ou un contexte différent, des connaissances et des compétences acquises antérieurement par la personne étudiante.
- Avec la troisième composante, « **Écrire et produire des textes en français** », l'attention est particulièrement accordée à la préparation, à la rédaction et à l'amélioration (correction et révision) d'ébauches de textes écrits et médiatiques lors des démarches d'écriture et de production.

¹ Un consensus a été atteint au sein du Comité d'analyse comparative et de rédaction des compétences en langues secondes au sujet du remplacement du terme « **compétences linguistiques** » par « **compétences langagières** ».

Compétences linguistiques : Ce terme désigne généralement la connaissance des règles grammaticales, du vocabulaire, de la phonétique et des structures syntaxiques d'une langue. Il s'agit des connaissances théoriques et techniques qui permettent de comprendre et de produire des phrases correctes dans une langue donnée.

Compétences langagières : Ce terme englobe une dimension plus large qui inclut non seulement les compétences linguistiques, mais aussi la capacité à utiliser la langue dans des contextes sociaux et communicatifs. Cela implique des compétences pragmatiques comme la capacité à adapter son discours selon le public, à interpréter des sous-entendus et à utiliser la langue de manière appropriée dans différentes situations.

- Par la composante d'« **autorégulation** », le profil de sortie met l'accent sur l'importance pour la personne étudiante de développer sa capacité à réfléchir sur ses apprentissages, et à apporter des ajustements en fonction de ses besoins et de la rétroaction qu'elle reçoit de ses pairs ainsi que de l'enseignante ou de l'enseignant.
- La « **dimension culturelle** » est une composante essentielle du processus d'acquisition de compétences langagières. Un consensus s'est dégagé au sein du Comité pour que la définition inclue une perspective de communication interculturelle.
- La « **dimension professionnelle** » est une composante liée spécifiquement à la compétence de la formation générale propre.

3.2 Présentation des quatre niveaux du profil de sortie (profil général)

Le profil de sortie se décline en quatre niveaux comme les compétences actuelles. Un consensus a émergé chez les membres du Comité pour que ces niveaux soient conservés. Il a toutefois été spécifié qu'il faudra préciser les frontières entre les niveaux, et assurer un meilleur arrimage entre l'énoncé de la compétence (et de ses éléments) au niveau 100 du collégial et les attentes de fin de cycle du programme de base de 5^e secondaire, et ce, afin de faciliter la transition interordres.

Le tableau qui suit reprend le profil général de chacun des niveaux, qui met en lumière le rôle du modèle linguistique et culturel dans l'apprentissage de la langue. Selon les membres du Comité, ce modèle ne devrait pas se limiter à l'enseignante ou à l'enseignant.

Le Comité a également soulevé le fait que la formulation des profils de sortie attribue un rôle passif à la personne étudiante, alors que les compétences devraient plutôt l'amener à se mettre en action, puisque le développement de son autonomie est un élément essentiel de l'apprentissage de la langue. De plus, il a été relevé que, surtout dans les niveaux de base et intermédiaire, l'accent est mis sur ce que la personne étudiante n'est pas capable de faire. Il serait donc opportun d'utiliser une formulation plus positive et constructive que celle employée actuellement.

Tableau 1 – Profil général et niveaux du profil de sortie

Niveau	Énoncé du profil général
Niveau 1 (de base)	La personne étudiante a besoin du personnel enseignant comme modèle linguistique et culturel. Elle a besoin de s'appuyer sur lui et sur des pairs pour gérer les stratégies et les ressources.
Niveau 2 (intermédiaire)	La personne étudiante a parfois besoin du personnel enseignant comme modèle linguistique et culturel. Elle peut s'appuyer, au besoin, sur lui et sur des pairs pour gérer les stratégies et les ressources.
Niveau 3 (avancé)	La personne étudiante manifeste une plus grande connaissance du français et de la culture francophone en classe. Elle fait preuve d'une plus grande autonomie dans sa gestion des stratégies et des ressources.
Niveau 4 (maîtrise)	La personne étudiante manifeste une connaissance du français et de la culture francophone en classe qui s'approche du bilinguisme. Elle est autonome dans sa gestion des stratégies et des ressources.

4 ANALYSE COMPARATIVE DES COMPÉTENCES ET DU PROFIL DE SORTIE EN FRANÇAIS, LANGUE SECONDE, DE LA FORMATION GÉNÉRALE AU COLLÉGIAL

L'analyse comparative consiste à examiner la contribution des compétences actuelles (objectifs et standards) de français, langue seconde, de la formation générale commune et propre par rapport à l'atteinte du profil attendu de la personne étudiante désireuse de poursuivre des études universitaires ou d'intégrer le monde professionnel.

Le Comité d'analyse comparative et de révision des compétences en langues secondes a recherché la présence des composantes du profil de sortie dans les devis des compétences. Ce travail d'analyse lui a permis d'évaluer le niveau de convergence et de vérifier dans quelle mesure les compétences de la formation générale permettent l'atteinte de ce profil.

4.1 Compétences actuelles de français, langue seconde, de la formation générale commune et propre

L'analyse comparative a été effectuée en prenant en compte l'énoncé de chacune des compétences, les libellés des éléments des compétences et les critères de performance, sans égard aux différentes déclinaisons que leur interprétation peut produire dans la mise en œuvre locale ou les activités d'apprentissage des différents cours offerts.

Les compétences ayant fait l'objet de l'analyse comparative sont présentées ci-dessous.

Bloc A – Formation générale commune

- 4FS0 Appliquer les notions de base de la communication en français courant
- 4FS1 Communiquer en français courant avec une certaine aisance
- 4FS2 Communiquer avec aisance en français courant
- 4FS3 Traiter d'un sujet culturel et littéraire

Bloc B – Formation générale propre

- 4SFP Appliquer des notions fondamentales de la communication en français, liées au champ d'études de l'élève
- 4SFQ Communiquer en français sur des sujets liés au champ d'études de l'élève
- 4SFR Communiquer avec aisance en français sur des sujets liés au champ d'études de l'élève
- 4SFS Dissserter en français sur un sujet lié au champ d'études de l'élève

Le Comité a analysé et comparé chacune des compétences. Certaines de ses remarques concernent les aspects suivants :

- Les énoncés des compétences des blocs A et B manquent de clarté et de précision. De plus, les libellés des compétences 4SF0 et 4SFP, qui débutent par « Appliquer des notions », doivent être révisés en conformité avec les critères de rédaction en vigueur et le niveau taxonomique doit être précisé.
- Dans le bloc A :
 - L'énoncé de la compétence 4FS1 est « Communiquer en français courant avec une certaine aisance », alors que celui de la compétence 4FS2, « Communiquer avec aisance en français courant », précise le niveau de complexité avant de mentionner la langue.
 - L'interaction orale n'est pas mentionnée explicitement dans les éléments des compétences et elle est parfois complètement absente.
- Dans le bloc B :
 - L'énoncé de la compétence 4SFQ, « Communiquer en français sur des sujets liés au champ d'études de l'élève », ne précise pas le niveau de complexité attendu.
 - L'interaction orale n'est pas mentionnée explicitement dans les éléments de trois compétences sur quatre (4SFQ, 4SFR et 4SFS) et elle est parfois complètement absente.
- Les compétences et leurs éléments ne rendent pas bien compte des frontières entre les niveaux. Il importe de situer la complexité attendue pour chaque niveau à l'aide d'indicateurs précis.

Les tableaux 2 et 3 présentent les énoncés et les éléments des compétences.

Tableau 2 – Bloc A – Formation générale commune

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Énoncés des compétences			
(4FS0) Appliquer les notions de base de la communication en français courant.	(4FS1) Communiquer en français courant avec une certaine aisance.	(4FS2) Communiquer avec aisance en français courant.	(4FS3) Traiter d'un sujet culturel et littéraire.
Éléments des compétences			
1. Rédiger et réviser un texte simple. 2. Dégager le sens d'un texte simple. 3. Émettre un message oral simple. 4. Dégager le sens d'un message oral simple.	1. Rédiger et réviser un texte simple. 2. Interpréter un texte écrit 3. Produire un texte oral planifié. 4. Interpréter un texte oral simple.	1. Rédiger un texte de complexité moyenne. 2. Réviser et corriger un texte de complexité moyenne. 3. Commenter un texte écrit de complexité moyenne. 4. Produire un texte oral planifié de complexité moyenne.	1. Rédiger un texte sur un sujet culturel ou littéraire. 2. Réviser et corriger un texte portant sur un sujet culturel ou littéraire. 3. Analyser un texte culturel ou littéraire.

Tableau 3 – Bloc B – Formation générale propre

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Énoncés des compétences			
(4SFP) Appliquer des notions fondamentales de la communication en français, liées au champ d'études de l'élève.	(4SFQ) Communiquer en français sur des sujets liés au champ d'études de l'élève.	(4SFR) Communiquer avec aisance en français sur des sujets liés au champ d'études de l'élève.	(4SFS) Dissserter en français sur un sujet lié au champ d'études de l'élève.
Éléments des compétences			
1. Rédiger et réviser un court texte lié à son champ d'études. 2. Dégager le sens et les caractéristiques d'un texte lié à son champ d'études. 3. Émettre un message oral simple lié à son champ d'études. 4. Dégager le sens d'un message oral simple lié à son champ d'études.	1. Rédiger un texte lié à son champ d'études. 2. Réviser et corriger un texte portant sur un sujet lié à son champ d'études. 3. Distinguer les types de textes propres à son champ d'études. 4. Interpréter des textes représentatifs de son champ d'études.	1. Produire un texte sur un sujet lié à son champ d'études. 2. Réviser et corriger un texte portant sur un sujet lié à son champ d'études. 3. Commenter des textes propres à son champ d'études.	1. Rédiger un texte sur un sujet lié à son champ d'études. 2. Réviser et corriger un texte portant sur un sujet lié à son champ d'études. 3. Analyser un texte lié à son champ d'études.

4.2 Grilles d'analyse des compétences et des composantes du profil de sortie

L'analyse des compétences de français, langue seconde, a porté sur la question suivante : « Les compétences de français, langue seconde, de la formation générale contribuent-elles à l'atteinte du profil de sortie? » Les réponses possibles à cette question sont les suivantes :

- ☒ **Majoritairement** : Les compétences de français, langue seconde, contribuent « majoritairement » à l'atteinte des composantes du profil de sortie.
- ☐ **Partiellement** : Les compétences de français, langue seconde, contribuent « partiellement » à l'atteinte des composantes du profil de sortie.
- ☐ **Très peu** : Les compétences de français, langue seconde, contribuent « très peu » à l'atteinte des composantes du profil de sortie.
- ☐ **Pas du tout** : Les compétences de français, langue seconde, ne contribuent « pas du tout » à l'atteinte du profil de sortie.

Tableau 4 – Compétences de français, langue seconde, et composantes du profil de sortie

Composantes du profil de sortie ↓	N1	N2	N3	N4				
	4SF0	4SF1	4SF2	4SF3	N1	N2	N3	N4
A. Interagir oralement en français					ASFP	4SFQ	4SFR	4SFS
B. Réinvestir sa compréhension de textes lus, vus et entendus en français								
C. Écrire et produire des textes en français								
D. Autorégulation								
E. Dimension culturelle								
F. Dimension professionnelle	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.				

LÉGENDE : ☒ Majoritairement ☐ Partiellement ☐ Très peu ☐ Pas du tout

4.3 Constats relatifs aux composantes du profil de sortie et aux compétences du bloc A selon les niveaux

La première partie du tableau 4 fait état de la contribution des compétences actuelles de français, langue seconde, de la formation générale commune (bloc A) à l'atteinte des composantes du profil de sortie.

A. Interagir oralement en français

- Quatre compétences sur quatre ne contribuent pas du tout à l'atteinte de la composante du profil de sortie.
- Pour les niveaux 1 à 4, l'interaction orale n'est pas formulée explicitement dans la compétence.

B. Réinvestir sa compréhension de textes lus, vus et entendus en français

- Deux compétences sur quatre contribuent très peu à l'atteinte de la composante du profil de sortie et deux compétences sur quatre y contribuent partiellement.
- Pour les niveaux 1 et 2, le réinvestissement n'est pas suffisant.
- Pour les niveaux 3 et 4, le réinvestissement est pris en compte par un seul élément dans chacune des compétences.

C. Écrire et produire des textes en français

- Quatre compétences sur quatre contribuent partiellement à l'atteinte de la composante du profil de sortie.
- Pour les niveaux 1 et 4, l'écriture est prise en compte, mais pas la production.
- Pour les niveaux 2 et 3, l'écriture est prise en compte, mais la production n'est pas suffisante. De plus, la démarche de rédaction est manquante dans les devis.

D. Autorégulation

- Trois compétences sur quatre contribuent très peu à l'atteinte de la composante du profil de sortie et une compétence y contribue partiellement.
- L'autorégulation est prise en compte par un ou deux critères dans chacune des compétences.

E. Dimension culturelle

- Trois compétences sur quatre ne contribuent pas du tout à l'atteinte de la composante du profil de sortie et une compétence y contribue majoritairement.

F. Dimension professionnelle

- Cette dimension n'est pas applicable en formation générale commune.

4.4 Constats relatifs aux composantes du profil de sortie et aux compétences du bloc B selon les niveaux

La seconde partie du tableau 4 fait état de la contribution des compétences actuelles de français, langue seconde, de la formation générale propre (bloc B) à l'atteinte des composantes du profil de sortie.

A. Interagir oralement en français

- Quatre compétences sur quatre ne contribuent pas du tout à l'atteinte de la composante du profil de sortie.
- Pour les niveaux 1 à 4, l'interaction orale n'est pas formulée explicitement dans la compétence.

B. Réinvestir sa compréhension de textes lus, vus et entendus en français

- Deux compétences sur quatre contribuent très peu à l'atteinte de la composante du profil de sortie et deux compétences sur quatre y contribuent partiellement.

C. Écrire et produire des textes en français

- Quatre compétences sur quatre contribuent partiellement à l'atteinte de la composante du profil de sortie.
- Pour les niveaux 1, 2 et 4, l'écriture est prise en compte, mais pas la production. De plus, la démarche de rédaction est manquante dans les devis.
- Pour le niveau 3, l'écriture et la production sont prises en compte, mais pas la démarche de rédaction.

D. Autorégulation

- Deux compétences sur quatre contribuent partiellement à l'atteinte de la composante du profil de sortie et deux compétences sur quatre y contribuent très peu.
- L'autorégulation est prise en compte par un nombre plus élevé de critères de performance aux niveaux 1 et 2 qu'aux niveaux 3 et 4.

E. Dimension culturelle

- Quatre compétences sur quatre ne contribuent pas du tout à l'atteinte de la composante du profil de sortie.

F. Dimension professionnelle

- Quatre compétences sur quatre contribuent majoritairement à l'atteinte de la composante du profil de sortie.

4.5 Constats relatifs aux devis des compétences actuelles

Le Comité d'analyse comparative et de révision des compétences en langues secondes a remarqué que plusieurs composantes du profil de sortie sont implicites dans les éléments des compétences ou les critères de performance. Or, il affirme que certaines de ces composantes sont abordées concrètement dans les cours. Il faudra donc s'assurer de rendre ces composantes explicites lors de la révision des compétences.

Le Comité a ainsi établi les principaux constats suivants :

- Les énoncés des compétences manquent de clarté et de précision.
- L'interaction orale doit être incluse dans tous les niveaux de compétence.
- L'élément de compétence qui a trait à la compréhension n'est pas suffisant pour l'atteinte de l'objectif du profil de sortie, qui inclut également le réinvestissement des connaissances.
- L'expression « s'exprimer oralement » n'est pas équivalente à « interagir oralement », dont le niveau est plus complexe.
- L'élément de compétence qui porte sur la rédaction devrait prendre en compte le processus de rédaction et la création d'ébauches.
- La production de textes médiatiques est absente.
- L'autonomie est peu présente.
- La composante relative à la dimension culturelle n'est pas abordée.
- Le niveau taxonomique de certains critères n'est pas suffisamment élevé.

4.6 Considérations et recommandations pour la rédaction des nouvelles compétences

Bien que les devis des compétences actuelles de français, langue seconde, et d'anglais, langue seconde, en formation générale soient différents, plusieurs constats s'avèrent similaires dans les deux cas. Les composantes du profil de sortie mettent aussi en évidence certains aspects qui pourraient être conservés, ajoutés ou développés davantage lors de la révision des compétences.

Le Comité d'analyse comparative et de révision des compétences en langues secondes présente les recommandations suivantes :

- respecter les critères de rédaction d'une compétence;
- se centrer sur l'apprentissage des compétences langagières en tenant compte de l'ensemble des composantes du profil de sortie;
- mieux délimiter les frontières entre les niveaux et préciser la complexité attendue pour chaque niveau;
- mettre l'accent tant sur le processus de production que sur le produit fini;
- porter une attention particulière à la formulation de critères objectifs et mesurables;
- privilégier les critères de performance qui qualifient plutôt que ceux qui quantifient;
- conserver certains critères de performance intéressants et bien formulés dans les compétences actuelles;
- prendre en compte, selon le cas, les composantes du profil de sortie relatives à l'autorégulation, à la dimension culturelle et à la dimension professionnelle de manière transversale dans les compétences;
- permettre une communication interculturelle efficace et respectueuse;
- favoriser le développement de l'autonomie;
- favoriser la pensée critique, la créativité, l'ouverture, la collaboration et la participation active;
- mettre la littératie numérique au service du développement des compétences langagières;
- créer des ponts entre la salle de classe et la vie réelle en favorisant le recours à des situations de communication authentiques.

5 CONCLUSION

Il ressort de l'analyse comparative détaillée des compétences et des composantes du profil de sortie qu'une révision importante des compétences s'avère nécessaire afin qu'elles soient davantage en adéquation avec ce profil et conformes aux critères de rédaction des compétences.

De plus, le souci pour l'importance de la relation pédagogique comme facteur de réussite permettra d'alimenter les réflexions du Comité quant à la rédaction des nouvelles compétences, afin de favoriser la préparation de la personne étudiante à la poursuite d'études universitaires ou à l'entrée dans le monde professionnel en tant que communicatrice ou communicateur habile dans la langue française.

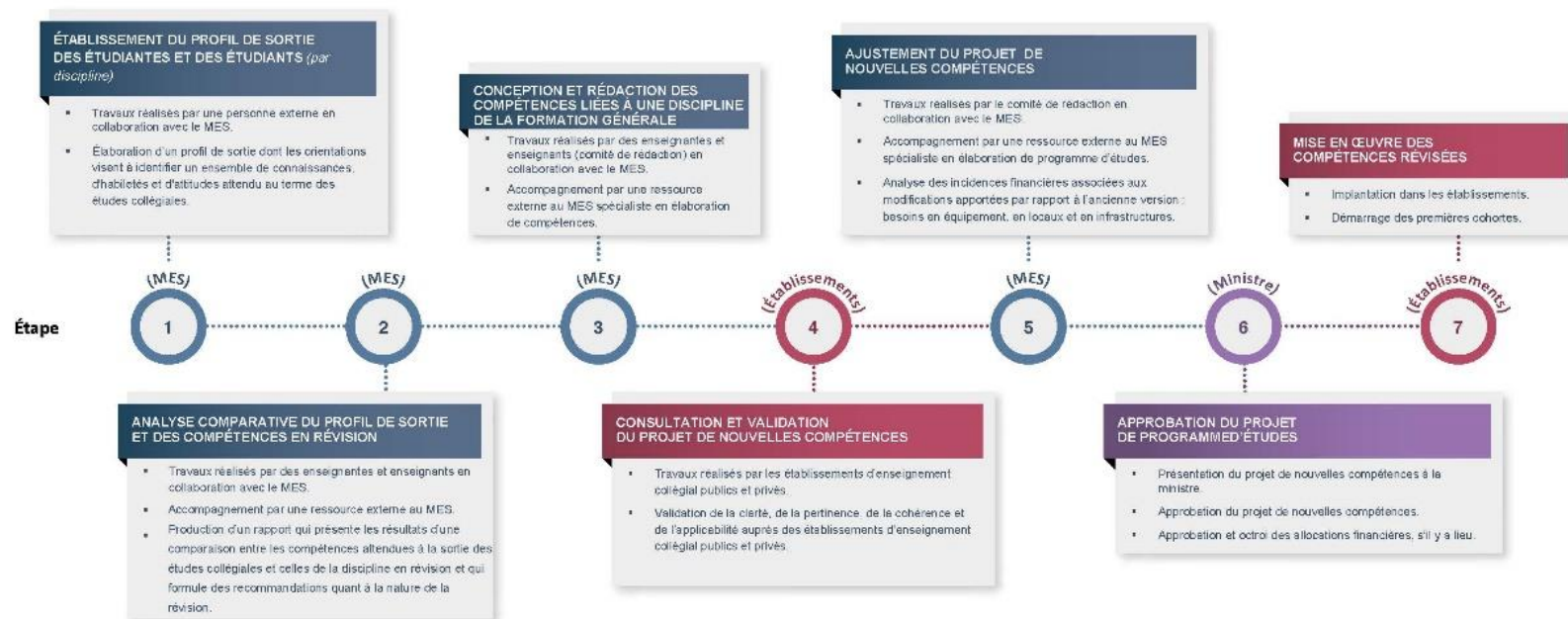
ANNEXE 1

Processus de révision des compétences liées à une discipline de la formation générale

LES TRAVAUX DES ÉTAPES 1 À 5 SONT SOUMIS AU COMITÉ-CONSEIL ET AUX COMITÉS D'ENSEIGNANTES ET D'ENSEIGNANTS AUX FINS DE DISCUSSION ET DE COLLABORATION.

La décision d'entreprendre un processus de révision des compétences liées à une discipline de la formation générale se prend à la suite de diverses constatations faites par :

- le comité-conseil de la formation générale;
- le comité d'enseignantes et d'enseignants de la discipline;
- le réseau collégial (établissements publics et privés) et les universités;
- la Direction de la formation générale et préuniversitaire du ministère de l'Enseignement supérieur (MES).



ANNEXE 2

Français, langue seconde

Au terme du parcours collégial en français, langue seconde, la personne étudiante présente un profil de sortie riche et diversifié, attestant ses compétences linguistiques améliorées, sa compréhension de la culture québécoise et francophone et ses aptitudes à la communication dans un cadre de nature professionnelle.

	Niveau 1 Niveau de base	Niveau 2 Niveau intermédiaire	Niveau 3 Niveau avancé	Niveau 4 Niveau maîtrise
Profil général	La personne étudiante a besoin du personnel enseignant comme modèle linguistique et culturel. Elle a besoin de s'appuyer sur lui et sur des pairs pour gérer les stratégies et les ressources.	La personne étudiante a parfois besoin du personnel enseignant comme modèle linguistique et culturel. Elle peut s'appuyer, au besoin, sur lui et sur des pairs pour gérer les stratégies et les ressources.	La personne étudiante manifeste une plus grande connaissance du français et de la culture francophone en classe. Elle fait preuve d'une plus grande autonomie dans sa gestion des stratégies et des ressources.	La personne étudiante manifeste une connaissance du français et de la culture francophone en classe qui s'approche du bilinguisme. Elle est autonome dans sa gestion des stratégies et des ressources.
Interagir oralement en français	La personne étudiante communique en français dans toutes les situations en classe avec soutien. Elle fait part de ses expériences et de ses connaissances. Elle se montre respectueuse et curieuse à l'égard de son interlocutrice ou interlocuteur, de la langue française et de la culture francophone. L'accent est mis sur l'aisance à communiquer un message à l'aide d'un modèle langagier. La personne étudiante expérimente et élargit son répertoire linguistique.	La personne étudiante communique en français dans toutes les situations et les tâches en classe. Elle fait part avec respect de ses points de vue, de ses expériences et de ses connaissances, et respecte son interlocutrice ou interlocuteur et la culture francophone. L'accent est mis sur l'aisance à communiquer un message simple ou complexe. La personne étudiante expérimente et élargit son répertoire linguistique et culturel.	La personne étudiante communique en français spontanément et systématiquement dans toutes les situations et les tâches en classe. Elle fait preuve de davantage d'assurance. L'accent est mis sur la précision de la formulation du message d'une plus grande complexité. La personne étudiante fait part de ses points de vue, de ses expériences et de ses connaissances, et respecte son interlocutrice ou	La personne étudiante communique avec assurance et spontanéité en français dans toutes les situations et les tâches en classe. Elle s'exprime de façon claire et précise, et fait preuve de respect pour son interlocutrice ou interlocuteur et la culture francophone. L'accent est mis sur sa capacité à adapter son message en fonction de son intention de communication et du sujet à traiter. Son discours est cohérent et soutient

	Niveau 1 Niveau de base	Niveau 2 Niveau intermédiaire	Niveau 3 Niveau avancé	Niveau 4 Niveau maîtrise
			interlocuteur et la culture francophone. Elle nuance ses propos pour tenir compte de son interlocutrice ou interlocuteur. Elle perfectionne son répertoire linguistique. L'accent est mis sur les conventions sociales et les nuances de la langue.	son intention de communication. Elle tient compte des propos de son interlocutrice ou interlocuteur, du sujet ou du contexte pour intervenir et réagir de façon adéquate. Elle tient également compte des conventions de la communication et corrige la plupart de ses erreurs de sens ou de forme.
Réinvestir sa compréhension de textes lus, vus et entendus en français	La personne étudiante est capable d'écouter, de lire et de visionner des textes principalement en rapport avec ses expériences, ses préoccupations et ses champs d'intérêt. Elle a besoin de plus de temps pour dégager le sens littéral des textes lus ou entendus et manifester sa compréhension dans le cadre d'une tâche de réinvestissement. Elle a également besoin d'être guidée dans le choix, l'organisation et l'adaptation des connaissances tirées des textes lus ou entendus en vue de réaliser une tâche de réinvestissement.	La personne étudiante est capable d'écouter, de lire et de visionner des textes principalement en rapport avec ses expériences, ses préoccupations et ses champs d'intérêt. Elle manifeste sa compréhension dans le cadre d'une tâche de réinvestissement de façon plus autonome. Elle a besoin de soutien pour organiser et adapter les connaissances tirées des textes lus ou entendus en vue de réaliser une tâche de réinvestissement.	La personne étudiante est capable d'écouter, de lire et de visionner des textes portants sur des sujets d'ici et d'ailleurs qui peuvent lui être utiles sur les plans scolaire, personnel et professionnel. Elle montre sa capacité à aborder un contenu plus abstrait et complexe, et manifeste sa compréhension dans une tâche de réinvestissement. Elle fait preuve d'autonomie pour organiser et adapter les connaissances tirées des textes lus, vus ou entendus en vue de réaliser une tâche de réinvestissement.	La personne étudiante est capable d'écouter, de lire et de visionner une grande variété de textes portant sur des sujets complexes et des idées abstraites. Elle en dégage une compréhension approfondie, tenant davantage compte des nuances des textes lus ou entendus. Elle montre une plus grande autonomie dans le choix, l'organisation et l'adaptation des connaissances tirées des textes en vue de réaliser une tâche de réinvestissement. Elle arrive à formuler des points de vue sur les idées tirées des textes lus, vus ou entendus.

	Niveau 1 Niveau de base	Niveau 2 Niveau intermédiaire	Niveau 3 Niveau avancé	Niveau 4 Niveau maîtrise
Écrire et produire des textes en français	La personne étudiante est capable d'écrire et de produire des textes principalement en rapport avec ses expériences, ses préoccupations et ses champs d'intérêt. L'attention est particulièrement accordée à la préparation et à la rédaction d'ébauches de textes écrits et médiatiques lors des démarches d'écriture et de production. La personne étudiante cherche à utiliser un répertoire linguistique précis dans l'écriture et la production de textes.	La personne étudiante est capable d'écrire et de produire des textes en rapport avec ses expériences, ses préoccupations et ses champs d'intérêt. L'attention est particulièrement accordée à l'aisance à utiliser la démarche d'écriture (révision et correction) et de production de textes écrits ou médiatiques.	La personne étudiante est capable d'écrire et de produire des textes variés portant sur des questions de plus en plus complexes et des idées de plus en plus abstraites. L'attention est particulièrement accordée à l'amélioration (révision et correction) des textes écrits et médiatiques lors des démarches d'écriture et de production. La personne étudiante adopte un style personnel dans l'écriture et la production des textes.	La personne étudiante est capable d'écrire et de produire des textes dans un style personnalisé. L'attention est particulièrement accordée à la rédaction de textes écrits et médiatiques qui respectent les conventions de plusieurs genres. La personne étudiante varie les styles dans l'écriture et la production des textes pour tenir compte de l'intention d'écriture. Elle est capable de réguler sa démarche et la production de son texte. Elle applique les caractéristiques et les conventions appropriées pour répondre aux exigences du texte à produire.
Autorégulation	La personne étudiante a besoin d'aide pour réfléchir à son processus d'apprentissage ainsi que pour relever et corriger ses erreurs.	La personne étudiante a besoin d'aide pour réfléchir à son processus d'apprentissage ainsi que pour relever et corriger ses erreurs.	La personne étudiante est capable d'offrir une rétroaction constructive sur son processus d'apprentissage. Elle manifeste une plus grande autonomie pour relever et corriger ses erreurs.	La personne étudiante est capable d'offrir une rétroaction constructive sur son processus d'apprentissage. Elle manifeste une grande autonomie pour relever et corriger ses erreurs.

	Niveau 1 Niveau de base	Niveau 2 Niveau intermédiaire	Niveau 3 Niveau avancé	Niveau 4 Niveau maîtrise
Dimension culturelle	Le programme de français, langue seconde, du collégial, tout en favorisant l'apprentissage du français, met en valeur les différentes cultures francophones, dont celle du Québec. La culture englobe l'ensemble des croyances, des valeurs, des traditions, des us et coutumes et des modes de vie qui distinguent les Québécois et les Québécoises d'autres personnes de culture francophone. L'intégration de plusieurs dimensions de la culture dans le programme de français, langue seconde, contribue grandement à développer la vision du monde de la personne étudiante et à améliorer sa compréhension de sa propre culture et de celle des autres.			
Dimension professionnelle	Pour familiariser la personne étudiante avec les contenus linguistiques et culturels propres aux champs d'études, des textes authentiques, tirés du monde professionnel et scolaire, lui sont présentés. Les textes authentiques, lus, vus et entendus, sont fondés sur la langue québécoise et celle de la communauté francophone. De plus, ces textes écoutés, lus, visionnés, écrits et produits seront réinvestis lors de l'interaction orale et lors de la rédaction et de la production de textes écrits et médiatiques. Par conséquent, la personne étudiante se familiarise avec des situations de communication présentes naturellement dans son champ d'études. Elle devrait également être encouragée à utiliser des outils technologiques liés à l'utilisation du français dans un cadre professionnel ou scolaire. La personne étudiante doit être capable d'utiliser le français de manière efficace dans des contextes scolaires, sociaux et professionnels diversifiés.			

Conclusion

Le profil de sortie d'une étudiante ou d'un étudiant du collégial en français, langue seconde, doit être marqué par le développement de ses compétences linguistiques, par une meilleure compréhension de la culture québécoise et francophone ainsi que par la préparation à la poursuite des études ou à l'entrée dans le monde professionnel en tant que communicatrice ou communicateur habile dans la langue française.

